

On vous en parle...

Information adhérents SU-UNSA CEGEE

Réunion CSSCT 5 mars 2020

La réunion de la CSSCT de la semaine dernière, première de l'année 2020, s'est ouverte sur une mise au point de ses membres à l'attention de la Direction qui a refusé de tenir la demande des élus pour inscription à l'ordre du jour de points portant sur la charge de travail et les conditions de travail, en général, mais aussi plus spécifiquement de l'entité "SOLUTION 57".

Nous avons exprimé notre détermination à voir ces sujets évoqués très rapidement, serait-ce lors d'une réunion extraordinaire que les élus ne manqueraient pas de demander si la Direction persistait dans son refus d'aborder ces sujets au motif qu'ils l'ont déjà largement été en réunion CSE. Le DRH a finalement retenu cette proposition ; ces sujets seront abordés lors de la prochaine réunion en avril.

➔ Dispositif de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Le premier sujet abordé ensuite a été celui du dispositif à venir en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. La DRH communiquera sur l'intranet la procédure à suivre si un(e) salarié(e) est victime ou témoin de faits relevant d'un harcèlement sexuel ou de propos sexistes. Quatre référentes RH et une référente nommée par le CSE (ndlr : Cathy Marchal) vont être spécialement formées pour recueillir les signalements des salariés de la CEGEE, les accompagner et les guider.

L'idée étant de libérer la parole, d'arriver à verbaliser les agissements, détailler les faits. En cas de présomption de harcèlement sexuel, une enquête RH sera diligentée pouvant aboutir le cas échéant à une procédure disciplinaire. Tous les membres de la commission ont insisté sur la nécessité de rappeler que les référents sont tous tenus à une stricte confidentialité. Une charte le rappelant sera d'ailleurs signée par chacun des référents.

➔ Stratégie de distribution de la Banque de Détail

Le sujet suivant a été présenté par la Direction du marketing, s'agissant de « Stratégie de Distribution de la Banque de Détail ». Ce dossier fera l'objet d'une présentation la semaine prochaine en réunion de CSE dans ses aspects économiques. Cet exercice donnera l'occasion aux élus de reposer la question de fond : en quoi cette X^{ième} stratégie serait-elle gagnante pour endiguer l'érosion gravissime de notre fonds de commerce ? Les membres de la CSSCT se sont concentrés sur l'organisation et les conditions de travail des 15 agences qui vont expérimenter jusqu'à fin juin le fonctionnement en "Agence Multi-Site". Pour la Direction, il s'agit de donner une « place centrale à une agence forte, au cœur des potentiels de nos territoires ». Pour cela, il a été expliqué que deux options étaient envisageables, l'une de regroupement sur un site de deux agences

(comprendre fermer la plus petite agence) ou, et c'est cette option qui a été retenue, créer une Agence Multi-site. Cette agence est censée être « *un modèle défensif pour conserver la proximité tout en apportant des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les équipes* ». En d'autres mots, il s'agit de rattacher une petite agence à une plus grande pour qu'en cas de manque d'effectifs sur le plus petit site, un salarié du site principal aille sur place pour permettre l'ouverture à la clientèle. C'est ainsi que la Direction organise l'impact de la baisse des effectifs en agence. C'était ça ou fermer !

Pour cette phase pilote, les 30 agences concernées sont réparties sur l'ensemble du territoire de la CEGEE ; une Agence Multi-site sera constituée d'un site principal, « idéalement » une agence de 4 collaborateurs, et d'un site qui lui sera rattaché, savoir une agence « *a priori en-deçà de 3 collaborateurs* ». Le site rattaché ouvrira selon des « modalités d'ouverture assouplies, soit sur RDV l'après-midi, soit 6 demi-journées sur 9, soit sur RDV personnalisé... ». Pour le site principal, cette organisation implique notamment de dépêcher un salarié sur le site rattaché pour permettre son ouverture en cas d'absence, prévue ou non, des salariés de ce site.

La direction appelle cela « *organiser la solidarité entre les différents sites pour la gestion des absences* » ; une fois de plus, c'est aux salariés de faire preuve de souplesse et de solidarité. Pour le site rattaché, l'impact principal de cette nouvelle organisation est qu'un « GC Référent de Site » fera le travail du DA, sans l'être et s'occupera, en plus (et non à la place) de ses tâches de GC, du traitement du MAD, du RPM, des aspects logistiques, sécurité, immobiliers, commandes... Par la même occasion, la direction fait l'économie d'un directeur d'agence, ce qui tombe bien vu les difficultés de recrutement sur ce poste qui ne suscite plus de vocations. La définition d'emploi du GC référent n'est pas encore écrite, la direction répétant à l'envi, sur ce sujet comme sur tous les autres aspects de cette organisation, que rien n'est figé, qu'il s'agit d'un pilote, d'un test, d'une expérimentation...

➔ Le coronavirus

Les membres de la commission SSCT ont formellement demandé la mise à disposition de gels hydro-alcooliques et de lingettes désinfectantes en même temps qu'une prestation ménage adaptée à la situation. Le DRH a répondu que l'entreprise suivait de près l'évolution de la situation, qu'une cellule de suivi faisait un point tous les soirs à 17h30 et que la prestation de ménage a été ajustée. Toutefois, il ne sera pas livré de gel hydro-alcoolique au double motif qu'il n'est plus possible de s'en procurer et que se laver régulièrement les mains est suffisant.

Cette réunion de CSSCT s'est tenue en présence de l'inspectrice du travail qui n'a pas manqué de relever l'attitude d'Hubert Jaming, particulièrement offensif à l'encontre des élus et toujours disposé à tout faire pour couvrir l'entreprise et ses errements.

La manière dont a été traité en séance le dossier du Coronavirus, dont la situation est évolutive avec notamment l'identification d'un « cluster » sur le territoire CEGEE, dans la région de Mulhouse, traduit la légèreté avec laquelle la direction est capable de traiter certains dossiers qui ne l'intéressent pas : lavez-vous les mains ! Encore faudrait-il qu'il y ait bien du savon partout...

Depuis cette réunion, la direction semble s'être inscrite sur une trajectoire plus engagée concernant ce dossier, avec des mesures spécifiques sur le secteur du Haut Rhin.

Les élus Syndicat Unifié-Unsa à la CSSCT

Catherine ANCILLON - Pascal FRITSCH - Philippe HUGUENEL

Cathy MARCHAL - François MARTINEZ - Christophe SPRINGER

